Le Barcarès (66) : le mineur isolé algérien multirécidiviste a en réalité 21 ans… il a menti pour bénéficier de la justice des mineurs et d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance. Il s'est même permis de critiquer l'absence de nourriture halal

20/07/2025 à 22h58



Selon L'Indépendant, le samedi 12 février, tôt le matin, un habitant du Barcarès surprend un individu au comportement suspect sortant du domicile de son voisin. En s'approchant, il voit l'homme prendre la fuite et découvre que la porte de la maison est grande ouverte. La police municipale est aussitôt alertée.

Quelques instants plus tard, le même individu est aperçu devant un commerce. Il y entre calmement, s'empare sans la moindre gêne du sac d'une employée, puis ressort. Grâce au

signalement précis du témoin, les forces de l'ordre parviennent rapidement à l'interpeller.

Le suspect est bien connu des services de police et de la justice. Placé sous contrôle judiciaire, il a l'interdiction de quitter son domicile la nuit. Il doit prochainement être jugé par le tribunal pour enfants dans une affaire de stupéfiants. Pourtant, sa minorité est aujourd'hui remise en cause.

À chaque arrestation, il affirme être né en 2009, ce qui ferait de lui un mineur de 16 ans. Mais les autorités algériennes, sollicitées par les services français, ont confirmé une autre date de naissance : 2004. L'homme aurait donc 21 ans et est juridiquement majeur.

Pendant des années, il a volontairement rajeuni son âge de quatre ans pour éviter la justice des majeurs. Mais cette fois, son identité a été formellement établie, et les conséquences de ses mensonges s'avèrent bien plus graves qu'il ne l'avait anticipé.

Jusqu'alors, il avait bénéficié de la prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), gérée par le conseil départemental, en tant que mineur isolé. Une nouvelle infraction vient désormais alourdir son dossier : "la fourniture de renseignements imaginaires pour obtenir une prise en charge". Le Département s'est d'ailleurs constitué partie civile.

Lors de l'audience devant le tribunal correctionnel de Perpignan, la présidente souligne la répétition des faits : "À chaque fois, un employé de l'aide à l'enfance s'est déplacé, s'en est occupé, l'a emmené dans le foyer. Il a mangé un morceau et il est reparti avant que l'on puisse continuer les investigations." Ce à quoi le prévenu rétorque : "Non, je n'ai rien mangé." La magistrate se replonge dans le dossier : "Ah, en effet : vous avez dit : 'ce n'est pas halal, alors je m'en

vais’.”

Le procureur de la République ne cache pas son irritation face à la situation : “Il va être jugé par le tribunal pour enfants alors qu’il est majeur !”. Il requiert à son encontre **six mois d’emprisonnement ferme ainsi que trois ans d’interdiction du territoire français. Le tribunal a suivi.**

Lien vers la source (www.lindependant.fr)

(Merci à Géraldine pour sa proposition.)